

Chapitre IV: La mission Coulon-Deheyn-Renson.

1. Introduction.

Entre l'annonce de la création de 9 écoles officielles laïques au Congo et le moment de la promulgation des circulaires de décembre 1954, Auguste Buisseret avait envoyé dans les Territoires d'Outre-mer une mission pédagogique qui allait beaucoup faire parler d'elle...

Buisseret n'avait de toute évidence pas l'intention de s'en tenir à une diffusion de l'enseignement laïc limitée aux quelques écoles de son " expérience pédagogique ". Il entrevoyait très certainement la création d'un réseau beaucoup plus vaste. Mais pour ce faire, il était nécessaire de posséder une étude détaillée de la situation de l'enseignement dans la Colonie et un projet de réforme adapté. Dans ce chapitre, nous envisagerons à la fois le rapport issu de l'étude commandée par le Ministre et surtout les réactions que sa publication allait susciter.

2. Le rapport Coulon.

Dans la cadre de sa politique de réforme, Buisseret envoya au Congo une mission d'inspection de l'enseignement, composée de trois spécialistes: Marion Coulon, Jean-Jacques Deheyn, et Renson (292). Ceux-ci parcoururent

292 Marion Coulon était le responsable de la mission. Pédagogue renommé, il est également l'auteur de plusieurs ouvrages dont le plus connu s'intitule " Jeunesse à la dérive ". Selon M. Jean-Jacques Deheyn que nous avons eu l'occasion de rencontrer à son domicile parisien en octobre 1991, cette notoriété aurait été à la base du choix du Ministre, en plus de sa réputation d'oser dire tout haut ce qu'il pensait. C'est également Marion Coulon qui proposa à Buisseret de s'adjoindre la collaboration de Deheyn et de Renson. Le premier pour sa connaissance des réalités congolaises puisqu'il s'y occupait de l'enseignement agricole depuis 1937 et le second comme spécialiste de l'enseignement technique. Renson était en effet connu dans ce domaine par la mise au point d'une nouvelle méthode. M. Deheyn reconnaît ouvertement que Coulon et Renson n'était que très peu

dw

l'ensemble de la Colonie pendant près de deux mois, du 15 octobre au 11 décembre 1954 (293). L'objectif de la mission était le suivant:

" Etudier la situation de l'enseignement au Congo et présenter au Ministre des propositions pour sa réforme " (294).

L'impatience du Ministre d'accéder aux conclusions de ses trois chargés de mission devait être très grande puisqu'en première page, on peut lire que " sur les instances de Monsieur le Ministre Buisseret, pressé d'agir (295) " ce rapport a été rédigé du 12 au 27 décembre 1954 sur le bateau qui les ramenait en Belgique. Il fut d'ailleurs remis à un envoyé du Cabinet au moment du débarquement.

Le rapport comporte trois parties: le Rapport à Monsieur le Ministre, les Commentaires du Rapport et un Plan d'Action Immédiate. Les deux premières parties dressent un bilan commenté des problèmes avec les solutions à y apporter, la troisième dresse un plan des premières mesures à prendre par le Ministre pour engager sa réforme.

Le bilan de l'enquête, surtout dans ses commentaires, fut accablant pour les missions. En effet, l'ensemble des structures de l'enseignement est passé au crible d'une critique acerbe, et ce, depuis le niveau gardien jusqu'au niveau secondaire en passant par l'enseignement professionnel... Rien ne semble avoir échappé aux trois " missionnaires " qui visiteront aussi bien les écoles urbaines que rurales. Aucune, à quelques exceptions près, ne trouvera grâce à leurs yeux. Ils fustigeront également l'absence de méthodes pédagogiques, la présence d'un personnel non-qualifié (296), la péremption ou le non-respect des

informés des réalités du Congo, pays dans lequel ils venaient pour la première fois.

293 La réforme de l'enseignement au Congo Belge. Mission pédagogique Coulon-Deheyn-Renson. Rapport présenté à Monsieur le Ministre Auguste Buisseret, Congo Belge - Ministère des Colonies - Conseil supérieur de l'enseignement, publication n°1, décembre 1954.

294 ibid., page de garde.

295 C'est nous qui soulignons.

296 Concernant la mauvaise qualité de l'enseignement primaire, on peut lire: " Il est inutile d'espérer un

programmes... Toute ces constatations les amèneront même à parler parfois d'un " enseignement au rabais " (297). Outre les carences de l'enseignement prodigué par les missionnaires, le rapport dénoncera leur puissance au sein de la Colonie (298), leurs abus dans l'utilisation des subsides de l'Etat (299), l'utilisation des enfants noirs en guise de main d'oeuvre (300), leur intolérance à l'égard des autres croyances que la leur,... Le pire, est que tout cela se fait avec la complicité des autorités, à tel point que les auteurs du rapport parlent de " laxisme " et d' " immoralité " pour qualifier cette attitude (301)(302).

progrès sérieux de cet enseignement si on continue à le confier à des missionnaires qui n'ont pas les titres requis pour enseigner ". (ibid., p. 38).
297 ibid., p. 89.

298 " Ce n'est pas sans raison que certains considèrent le Congo comme le dernier Etat théocratique (ou sacerdotique) depuis la disparition du lointain Paraguay. [...] C'est en matière d'écoles bien entendu, que ce processus de domination universelle devait apparaître dans toute sa clarté ". (ibid., p.207).

299 " Il y a toujours, éternel leitmotiv, les écoles de manufacture où [...] l'on réussit parfois à faire payer par l'Etat deux et trois fois le même bois façonné sur des machines de l'Etat par une main d'oeuvre gratuite. " Il y a l'histoire du religieux, directeur d'école officielle, qui envoie au directeur provincial une facture en bonne et due forme, pour la carte de géographie qu'il a dessinée lui-même sur du carton pour illustrer son cours. [...].

" Il y a toutes les combinaisons et agiotage en matière de bâtiments où le grand art consiste à faire construire par l'Etat un immeuble qui revient de plein droit à la communauté.

" Il y a toutes les histoires de pensionnats et des juvénats qu'on leur met à charge ! Et tout le reste ! On n'en finirait plus ! ". (ibid., p. 211).

300 S'étonnant de l'absentéisme qui régnait dans les écoles de brousse, le rapport en conclut que c'est parce que les enfants travaillent sur les champs de l'école, c'est-à-dire, les champs des missionnaires. Aussi les cours agricoles prévus au programme des écoles primaires se donnent eux-aussi dans les champs des missions. (ibid., p. 81).

301 " Et tout cela se sait, se dit, se discute se raconte en famille et au bureau, sans même impressionner personne, comme si un certain laxisme coupable, frisant souvent l'immoralité, était devenu, du consentement de tous, la condition normale de cette belle collaboration Etat-Mission " (ibid., p. 211).

Pour remédier à cette situation, le " Plan d'action immédiate ", c'est-à-dire la politique prioritaire à mener par le Ministre, prévoit trois grandes mesures:

- Tout d'abord, une réforme de l'administration centrale, sans cette réforme disent-ils, " il faut pratiquement désespérer du sort des réformes de détail " (303). Pour ce faire, " le premier geste qui s'impose est de [...] placer aux leviers de commande les hommes qui conviennent " (304). Cette dernière phrase se passe de commentaires...

- La seconde mesure à opérer est de répondre aux " nécessités urgentes " en matière de création d'écoles laïques (305). Outre l'avantage de la qualité de l'enseignement qui serait prodigué dans ces écoles, grâce à du personnel compétent et des méthodes appropriées, elles permettraient également de résoudre la crise de moralité dont souffraient les évolués. En effet, le rapport prétendait qu'" en dépit de leur formation religieuse, la plupart [des évolués éduqués par les missions] ne vivaient pas en bons chrétiens " (306) et se livraient à toute sorte d'excès. Aussi, vu les premiers succès engrangés par l' " expérience pédagogique " de Buisseret, les chargés de mission encouragent la poursuite du mouvement de création d'écoles laïques; et ce, non seulement dans les centres urbains mais aussi dans les régions rurales (307). Ils en veulent pour preuve, la façon dont ils ont été " frappés par l'unanimité avec laquelle " tous

302 Coulon faisait également part dans la " note préliminaire " de son rapport adressée au Ministre de l'accueil " nuancé " réservé par les hautes autorités de la Colonie à ses chargés de mission:

" Cela allait de l'entrevue cordiale et féconde accordée par M. le Vice-Gouverneur Général Cornélis, à la simple fin de non-recevoir pour des raisons de service " (ibid., p. 65).

En fait, de l'aveu-même de M. Deheyn, cette mission était très mal vue par l'administration à laquelle lui-même appartenait. Aussi, Pétillon aurait refusé de recevoir la délégation parce qu'il y était opposé.

304 ibid.

305 Cette proposition fait partie du plan d'action immédiate proposé par les rapporteurs au Ministre.

306 ibid., p. 178.

307 ibid., p. 84.

ceux d'entre eux que nous avons rencontrés souhaitent voir s'installer partout des écoles officielles laïques de l'Etat " (308).

- Enfin, le troisième axe de la réforme réside dans l'envoi à la Colonie de personnel qualifié recruté en Belgique.

Nous n'avons fait ici que citer les grandes lignes d'un rapport qui fourmille également d'anecdotes cocasses et croustillantes qu' il ne nous a pas paru utile de rapporter. Plus importantes, par contre, sont les réactions que vont susciter ce rapport accablant.

3. Les réactions au rapport.

a. Réaction du Ministre.

Nous ne possédons aucune autre source directe que le témoignage de Jean-Jacques Deheyn, pour restituer l'accueil fait par Buisseret au rapport de la mission Coulon. Bien que vaguement informé des abus des missions par des amis politiques, il fut, paraît-il, " ahuri " et " ne pensait pas qu'on en était là ". Pour cette raison, le Ministre n'osa pas faire publier le rapport dans sa version originale et demanda à Deheyn de mettre au point une version " édulcorée ". Cependant, ce rapport nouvelle mouture ne sera publié qu'en 1956 (309). Pourquoi avoir attendu si longtemps? Nous n'avons pas de réponse à ce sujet. Toujours est-il, qu'au moment de sa parution, le rapport fit tellement de bruit que Buisseret dut le faire retirer de la circulation et qu'aucun exemplaire ne pouvait plus être distribué sans son autorisation (310).

308 ibid.

309 Dans les archives du Père Brys figure la copie d'une lettre " ultraconfidentielle " adressée le 17 février 1956 à l'Administrateur Général des Colonies par le Ministre Buisseret et dans laquelle ce dernier déclare qu'il a " décidé de faire éditer le rapport de messieurs Coulon-Deheyn-Renson établi à l'issue de leur mission d'étude dans le domaine de l'enseignement faite récemment au Congo ". (P.P.B., 173, 2).

310 " Mais voilà que se répand le fameux rapport de la mission pédagogique Coulon-Deheyn-Renson, produisant l'effet dévastateur d'une bombe, provoquant l'indignation

b. Réactions des missionnaires.

Ce n'est pas trop dire que les missionnaires reçurent ce rapport comme une gifle. Ceci explique qu'ils prirent eux-même la riposte en mains par l'intermédiaire de leur propres services d'information. Leur première réaction sera la publication d'un texte aux allures de pamphlet...

1.° " Objectivité « sur mesure » " .

C'est le titre donné à une plaquette d'une petite cinquantaine de pages dont le nom des rédacteurs n'est pas mentionné mais dont l'introduction fut rédigée par une éminente figure du monde colonial belge: le R.P. Jésuite Van Wing (311).

la plus vive non seulement dans les rangs missionnaires, mais aussi chez tout colonial au coeur droit, de quelqu'opinion (souligné dans le texte) qu'il soit ! " . (Congo et Ruanda-Urundi 1955. La question scolaire, par A. Brys, dans: Dossiers de l'Action Sociale Catholique, février 1956, p. 129).

L'ancien Gouverneur-Général L. Pétilion dira à ce sujet:

" Mais voici que déjà on ne parle que du rapport tout récent rédigé [...] par une mission pédagogique - dite « Coulon, Deheyne et Renson » - que le ministre a constitué en septembre 1954. Ce rapport, qui ne circule encore que sous le manteau, contient disent ceux qui l'ont lu, de telles critiques à l'égard de l'enseignement organisé au Congo, plus particulièrement par les missions catholiques; il provoque sur-le-champ des discussions tellement passionnées et de tels incidents que le ministre doit bientôt le retirer de la circulation ". (L. A. PETILLON, Récit. Congo. 1929-1958, La Renaissance du Livre, s.d., p.327).

311 Objectivité sur « mesure », décembre 1955. Un mystère nous interpelle au sujet de la date de publication. En effet, nous avons signalé plus haut une lettre du 17 février 1956 dans laquelle Buisseret donnait le feu vert pour la publication du rapport Coulon. Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment ce rapport, ou des extraits, ont pu sortir du Cabinet du Ministre en décembre 1955 ? Aussi, est-il important de souligner que le Père Van Wing était un des deux représentants des Missions catholiques au sein du Conseil Supérieur de l'Enseignement récemment créé et sous l'égide duquel le rapport avait été publié en tant que " publication n°1 " .

L'opuscule, dont le titre en lui-même est déjà explicite, est entièrement conçu pour mettre en évidence l'esprit partisan qui anima, selon ses auteurs, les membres de la mission d'inspection. En effet, Van Wing prétend que l'objectif du rapport Coulon n'était autre que le dénigrement systématique de l'oeuvre d'éducation des missions catholiques (312) en la présentant comme une "faillite" (313) pour mieux justifier l'avènement d'"une organisation massive d'écoles officielles laïques à tous les degrés" (314)(315). Quant aux quelques passages du rapport un peu plus flatteurs pour les missions, ils ne tendaient pas à autre chose que de conférer à "son anticléricalisme" un aspect "judicieux et nuancé" (316). Il y a donc, selon Van Wing, un parti-pris indéniable qui s'illustre encore à travers l'approche dualiste qui met d'un côté "les maîtres de l'enseignement officiel laïc, serviteurs désintéressés de l'« Idée »" (317), et de l'autre les missionnaires accablés de tous les défauts (318). Outre l'esprit qui anime, selon eux, le Rapport Coulon, les auteurs de l'opuscule s'en prennent également à son

Néanmoins, il semblerait également que ce rapport ne fut même pas soumis à l'appréciation des membres de ce Conseil. (Cette dernière information est fournie par M. de SCHREVEL, Les Forces politiques de la décolonisation congolaise jusqu'à la veille de l'Indépendance, Université catholique de Louvain, Louvain, 1970, p. 299)

312 Notons que Coulon s'en prenait autant aux missions protestantes.

313 Objectivité sur mesure (op. cit.), p. 6.

314 ibid., p. 6.

315 M. Deheyn s'oppose formellement à cette interprétation. Son objectif, me dit-il, était justement de tempérer l'opinion de ses deux acolytes en leur rappelant le contexte dans lequel se situaient les évènements observés. Son rôle était également de favoriser l'enseignement des indigènes en tenant compte de l'oeuvre des missionnaires car la "collaboration avec eux était indispensable eu égard au contexte". Il m'a également formellement confirmé que tout ce qui était dans le rapport "est la vérité plutôt en moins qu'en plus".

316 ibid., p. 7.

317 ibid., p. 8.

318 "Ce beau dyptique a chance d'être admiré dans certains milieux". Reprochant également à Coulon d'avoir fourni au Ministre des Colonies "un thème qui peut servir dans les discours électoraux". (ibid.).

mode d'élaboration (319). Deux choses les étonnent. Primo, la brièveté du séjour, sept semaines (dont douze jours passés à Léopoldville) pour explorer la brousse, le Ruanda-Urundi, faire un saut à Brazzaville et le tout en pleine période des pluies... Secundo, les conditions de rédaction du rapport pendant le voyage de retour, soit quinze jours sur un bateau, les obligeant à avoir recours à une documentation forcément limitée (320)(321). Dès lors, face à cet empressement, bien réel il faut le souligner (322), les rédacteurs d'" Objectivité sur mesure " iront même jusqu' à se demander si le rapport correspondait bien au résultat d'une enquête ou plutôt à la justification d'une politique préalablement préparée par le Ministre Buisseret (323). Dès lors, le Père Van

319 ibid., p. 15.

320 " Les « Missionnaires », dans leur étroite cabine, ne disposaient évidemment pas, pour composer cette encyclopédie, des riches bibliothèques, ni des dossiers, ni des archives, ni des études, rapports et autres documents des Ministère de l'Instruction Publique et des Colonies. Tout au plus avaient-ils quelques brochures de l'U.N.E.S.C.O. auxquelles ils réfèrent volontiers, quelques ouvrages techniques [...] ". (ibid., p. 19).

321 A ces deux reproches, Deheyn oppose deux arguments. Le premier, est qu'il avait préparé un plan de tournée dans le but de fournir à ses collègues la vision la plus complète de l'enseignement dans la Colonie en les emmenant dans des endroits peu fréquentés par ceux qu'on appelait les " pélerins des saisons sèches ", c'est-à-dire ceux qui faisaient la tournée pendant la belle saison. de quelques villages de brousse pendant la belle saison. Ensuite, le travail de rédaction effectué sur le bateau du retour fut effectué avec le plus grand sérieux et énormément de temps y fut consacré. Le manuscrit dont chacun avait rédigé une partie était passé par les mains des trois protagonistes qui purent ainsi le compléter. Bref, il n'était pas question d'un travail expéditif. Il s'agissait donc d'un travail collectif auquel Coulon, " meilleur écrivain " que les autres avait apporté la touche finale.

322 Rappelons que Coulon écrit lui-même que le ministre était pressé d'agir.

323 " Le rapport reflète-t-il vraiment le résultat de la mission d'étude? [souligné dans le texte]. Celle-ci n'a-t-elle pas été simplement l'occasion fournie à l'auteur de condenser ses conceptions, de leur donner une teinte de réalisme, en les accrochant, dans les COMMENTAIRES, à des constatations faites par lui ou par d'autres, en Afrique - et de présenter alors à un ministre impatient d'agir, comme si le temps lui était mesuré, de présenter, disons-nous, ce vaste et radical

Wing en conclut qu' " il ne faut pas prendre au sérieux le Rapport Coulon sur la Réforme de l'enseignement au Congo, ni ses commentaires sur l'enseignement des missions " (324). Ceci amène au second point de la conclusion générale (325) du livret qui réclame " une contre-enquête menée avec les garanties de compétence et d'impartialité que la première n'offre pas " (326)(327).

Mais, si les rédacteurs d'Objectivité sur mesure s'en prennent au ton partisan du Rapport Coulon, leur argumentation s'arrête là, ou à peu près... En effet, ceux-ci commencent par se refuser à toute réfutation. Et ce, pour trois raisons: d'abord, d'après eux, l'exagération du rapport parle d'elle-même (328); ensuite, il serait difficile de contredire " des jugements de valeur, basés souvent sur des « on-dit » [...] (329) "; enfin, pour quiconque connaît le Congo, et ses contingences propres, l'exposé de Coulon ne vaut rien... (330).

projet de réforme de l'enseignement au Congo belge comme la conclusion d'une enquête ? ". (ibid., p. 24). Nous devons bien reconnaître que cette interrogation pouvait paraître aux gens de l'époque, moins saugrenue qu'elle n'en a l'air. En effet, comme le chapitre précédent nous l'a révélé, Buisseret, ou du moins son administration, n'avait pas attendu le retour de la Mission Coulon pour prendre les premières mesures à l'encontre des subsides des missions début décembre 1954...

324 ibid., p. 9.

325 " Nous denions toute valeur aux conclusions données à son voyage d'études par la mission Coulon-Deheyn-Renson [...] " (ibid., p. 47.).

326 ibid.

327 A notre connaissance, cette enquête n'aura jamais lieu.

328 " [...] on peut dire que le livre n'a pas besoin d'être refuté: il se refute de lui même. Qui prouve trop, ne prouve rien dit un vieil adage " (Ibid., p. 6).

329 " Un gros volume n'y suffirait pas et, à condition qu'il soit objectif, la lecture en serait fastidieuse [par opposition au rapport Coulon « présenté de façon vivante et souvent agréable »] ". (ibid., p. 37).

330 " De plus, cette réfutation serait inutile pour ceux qui connaissent le Congo belge, son immensité, sa diversité, la complexité de ses problèmes. Aucune de ces personnes ne croira que M. Coulon soit parvenu, après un périple de sept semaines, à fournir un exposé valable de l'enseignement des missions et de tous les problèmes connexes. Tout homme à ses limites même M. Coulon ". (ibid.).

La seule réponse positive des rédacteurs sera d'insister sur les résultats obtenus par leur enseignement, c'est-à-dire celui des missions. En effet, les trois "missionnaires" du Ministre semblent avoir été les seuls apparemment à ne pas s'être rendus compte que "l'oeuvre belge d'Afrique est une réussite" () alors que cette évidence est généralement reconnue, plus encore à l'étranger qu'en Belgique. De plus, comment expliquer, disent-ils, que le Congo Belge est la colonie d'Afrique où les "autochtones instruits" participent en plus grand nombre aux diverses activités des secteurs privés et publics, ce que tous "les gens bien informés savent" () ? Comment expliquer cela, si ce n'est par le simple fait que ce sont les missionnaires, "ces « maîtres rarement compétents »" comme l'affirme avec superbe M. Coulon ", qui les ont éduqués ().

331 ibid., p. 6.

332 ibid., p. 6.

333 ibid., p. 7.

2° Autres réactions.

Les critiques émises dans " Objectivité sur mesure " se retrouvent dans d'autres publications avec le plus souvent les mêmes arguments. Ainsi, les missionnaires de Scheut, dans leur revue Missions de Scheut (334), s'offusquent eux aussi de la partialité du rapport:

" Plus que tout autre autre facteur de polémique ce rapport fait connaître en Belgique, au Congo et à l'étranger, la partialité sectaire du ministre actuel et des pédagogues à sa solde " (335).

Outre son sectarisme, les scheutistes reprocheront encore trois choses à Buisseret. En premier lieu d'avoir fait publier ce rapport en pleine célébration du 125ème anniversaire de l'indépendance belge et d'avoir manqué par conséquent d'esprit national (336)(337). Deuxièmement, que cette enquête ait été menée sans même que " les missionnaires (...) ne surent rien, ou fort peu, de la présence de la mission au Congo " (338). Troisièmement, que ce rapport ait été publié sans être soumis aux membres du Conseil Supérieur de l'Enseignement.

Faisant le rapprochement avec la mission d'enquête de 1904-1905, Missions de Scheut rétorque:

334 Missions de Scheut, mars 1956, pp. 67-69. L'article est intitulé: " 1906 - 1955. Un jubilé dernier cri ". On y fait le rapprochement entre le Rapport Coulon et le rapport de la fameuse commission d'enquête de 1904-1905 dont les auteurs " étrillèrent de façon assez inattendue les missions catholiques " (p. 67).
 335 ibid., p. 69.
 336 ibid., p. 67.
 337 Par contre, dit l'auteur de l'article, la publication du Rapport de 1904-1905 fut retardée pour ne " pas troubler par des déclarations dissonnantes les fêtes du 75 ème anniversaire de l'indépendance belge (...) " (ibid., p. 68).
 338 ibid., p. 69.

" Il est frappant de voir que les deux missions concordent dans le coup magistral asséné aux missions catholiques. Les auteurs des deux rapports, tous membres convaincus de la gauche, se retrouvent face à l'oeuvre des missions " (339).

Cette allusion à une attaque de la gauche se retrouve dans De Stem Van Sint Antonius (340), publication des fransiscains qui publie un article au titre explicite:

" Hoge bomen vangen veel wind...

" Slachtoffers van de Belgische...

" Rood-Blauwe verdraagzaamheid " (341).
(342).

c. La recension de Guy Malengreau.

Nous avons tenu à isoler cette réaction (343) des autres parce qu'elle nous semble être la plus nuancée de celles que nous avons retrouvées. En effet, si elle met en évidence, et ce en termes très durs, les carences, mais surtout les excès du rapport Coulon (344), l'article de G. Malengreau, professeur à

339 ibid., p. 68.

340 De Stem Van Sint antonius, mars 1956, pp. 178-183.

341 ibid., p. 178.

342 ibid., p. 525.

343 " La réforme de l'enseignement. Mission pédagogique Coulon-Deheyn-Renson [...] ", par G. MALENGREAU, dans: Zaire, avril 1956, pp. 405-413. [figure dans le rubrique " Recensions " de la sus-dite revue "].

344 Pour Malengreau, il ne fait aucun doute que le principal souci des trois chargés de mission, était " de voir le Gouvernement (...) accélérer le développement de l'enseignement officiel au Congo " (ibid., p. 406). Il leur reprochera à cet égard un " parti-pris systématique " (ibid.). Au niveau de l'approche scientifique des problèmes, il leur reproche " des attitudes simplistes qui trahissent une grave méconnaissance des réalités congolaises " (ibid., p. 408). Il reproche également "

l'Université de Louvain, ne lui reconnaît pas moins, à la différence des autres réactions que nous venons de citer, certains mérites. Parmi ceux-ci:

" Il faut surtout leur reconnaître le mérite d'avoir bousculé certaines situations acquises auxquelles les dirigeants de la Colonie était tellement habitués qu'ils n'étaient plus capables d'apercevoir par eux-mêmes qu'elles devenaient, avec l'évolution du contexte sociologique, de véritables anachronismes, et aussi d'avoir voulu arrêter cet enlisement dans la médiocrité où parfois une fausse conscience du devoir accompli menaçait de conduire certains secteurs de l'enseignement congolais [...] " (345).

Cependant, le professeur Malengreau ne peut s'empêcher de voir dans le rapport Coulon l'oeuvre " d'une entreprise de démolition " (346).

d. Réactions politiques.

Les reproches faits par l'opposition au Ministre concernant la publication du rapport, tourneront toujours autour des mêmes thèmes: la politique partisane du Ministre, une politique volontariste de dénigrement de l'oeuvre des missions, l'introduction à la Colonie de nos querelles partisanses,... Bref de tout ceci ressort toujours la même attaque selon laquelle Buisseret détruisait l'oeuvre coloniale belge et faisait de notre Colonie la proie des divisions intestines et surtout des appétits extérieurs (347).

les exagérations, les contre-vérités dont le rapport est malheureusement farci " (ibid.)

345 ibid., p. 412.

346 ibid., p. 412.

347 A cet égard, un des principaux ténors de l'opposition, le sénateur Joseph Pholien invoquera le fait que ce rapport servira à discréditer la politique coloniale de la Belgique auprès de l'O.N.U. (Annales parlementaires. Sénat. Séance du 20 juin 1956, p. 1476).

4. Conclusions.

a. Quelle opinion se faire de toute l'affaire que nous venons d'évoquer ? Qui faut-il croire, les "missionnaires" de Buisseret où les missionnaires de Dieu ? Qui exagère ? Qui dit la vérité ? Qui est plus partisan que l'autre ?... Sans vouloir nous immiscer dans le débat, une chose au moins apparaît évidente: les missions et les chargés de mission, même s'ils donnent le sentiment de parler de la même chose, à savoir d'enseignement, ne peuvent que rentrer en conflit et ce pour deux causes majeures. La première réside dans la barrière idéologique: des gens de gauche (348) qui jugent négativement des réalisations de gens d'Eglise, ne peuvent apparaître à ceux-là mêmes qui sont jugés, autrement que sectaires et anticléricaux. La seconde, relève du fait que, selon nous, ils ne prennent pas en considération les mêmes critères. En effet, l'argument massue des missions a toujours été en matière scolaire de faire résider leur succès dans l'affichage des chiffres de fréquentation de leurs écoles, c'est-à-dire l'aspect quantitatif. Par contre, le Rapport Coulon insistait essentiellement sur l'aspect qualitatif de l'enseignement. A cet égard, les missions opposaient trois types d'argument:

- la formation d'auxiliaires administratifs. Or, comment expliquer, qu'au moment de son indépendance, le Congo ne comptait presque aucun cadre administratif supérieur (349),...

- face au reproche du faible niveau de leurs écoles, les missionnaires arguaient qu'il fallait prendre en considération le contexte et notamment qu'avant leur arrivée, il n'y avait rien. Cependant, cette dernière réponse, tout à fait fondée par ailleurs, ne satisfaisait pas entièrement Coulon qui n'hésitait pas à écrire

348 Coulon, Renson et Deheyn de l'aveu même de ce dernier étaient tous les trois socialistes et maçons, à l'exception de Renson qui n'était pas maçon.

349 L'Etat porte également une large part de responsabilité en n'ayant accordé pendant très longtemps aucune priorité à la formation de cadres supérieurs autochtones. La raison en est simple: Etat comme missions refusaient de former trop vite une élite de crainte que celle-ci ne perde le contact avec la masse.

M. Renson

qu'il refusait " l'obligation d'accepter comme argent comptant l'éternelle référence à « ce qu'il y avait il y a dix ans » !" (350).

- elles se plaignaient également du programme minimaliste auquel les soumettait l'Etat.

b. Le scandale provoqué par la publication de ce rapport fut réel. Mais la cause véritable de celui-ci n'est peut-être pas à rechercher directement dans l'aspect fondé ou non des révélations du rapport mais plutôt dans la rupture d'une sorte de mythe, auquel faisait déjà allusion Guy Malengreau. En effet, il semble bien que l'oeuvre d'éducation réalisée dans la Colonie par les missionnaires ait bénéficié d'une sorte de " tabou patriotique " (351). Aussi, peut-on se demander, à l'instar du professeur Jean Stengers, si le plus grand défaut du rapport Coulon n'est tout simplement pas d'" avoir été le premier à le violer " (352) ?

c. On remarquera également que les conclusions du rapport Coulon sont très proches du rapport rédigé en 1947 par Buisseret. Mais il semble qu'il n'y ait aucun lien entre les deux.

350 La réforme de l'enseignement au Congo Belge (op. cit.), p.66.

351 J. STENGERS, Congo. Mythes et réalités. 100 ans d'histoire, ed. Duculot, 1989, p. 202.

352 ibid., p. 273, note 14.

Chapitre V: Les grandes phases de l'évolution de l'enseignement laïc sous le mandat d'Auguste Buisseret.

1. Introduction.

Pour conclure le second volet de ce mémoire consacré aux grands jalons de la guerre scolaire, il est nécessaire d'évoquer, ne fût-ce que brièvement, l'évolution de l'enseignement officiel laïc (353) pour indigènes sous le mandat d'Auguste Buisseret à la fois sur le plan numérique et sur celui des structures et des programmes. Ce chapitre comprendra deux grands points:

- Le premier, sera consacré aux grandes étapes du développement du réseau officiel laïc et à la mise en évidence des rapports de force entre les réseaux officiel et libre subsidié.
- Le second, plus axé sur la pédagogie envisagera l'apport déterminant du nouvel enseignement officiel à l'élévation générale du niveau des études dans la Colonie grâce à l'amélioration des programmes.

2. Les grandes étapes de la diffusion de l'enseignement laïc entre 1954 et 1958.

a. Les grandes étapes.

1°. En septembre 1954, les quatre premiers " Groupes Scolaires Officiels Laïcs " ouvrirent leurs portes (354). Des écoles dites de moniteurs chargées de former

353 Le mot laïc fut supprimé de la terminologie administrative le 23 janvier 1957. (Pol GEORIS (Docteur en sciences pédagogiques), Essai d'acculturation par l'enseignement primaire au Congo, Bruxelles, Editions C.E.M.U.B.A.C., 1962, p. 26).

354 Comme il a été signalé dans l'introduction générale de ce mémoire, avant 1954 l'enseignement officiel laïc était presque inexistant dans la Colonie. Lorsque Buisseret arrive au pouvoir, les statistiques officielles établies au 31 décembre 1953, sous la rubrique « Enseignement général » fournit les renseignements suivants:

des maîtres indigènes, furent ouvertes à Léopoldville (prov. de Léopoldville), Elisabethville (prov. du Katanga) Luluabourg (prov. du Kasai) et Stanleyville (prov. Orientale) (355). Chacun de ces centres fut doté d'écoles primaires d'application à l'exception d'Elisabethville qui n'en fut pourvue que l'année suivante (356).

16 écoles de la Force Publique comptant:	1046
élèves.	
6 écoles pour enfants de relégués comptant:	703
élèves.	
1 école pour enfants arabisés comptant:	86
élèves.	
2 écoles professionnelles agricoles comptant:	56 élèves.
(*)	
1 école de pêche comptant:	22
élèves. (*)	

(Rapport sur l'Administration de la Colonie pendant l'année 1953. Chambre des représentants - Session 1954-1955, Bruxelles, 1955, p. 136.)

(*) Ces deux dernières catégories ne seront plus reprises sous la mention d' « Enseignement général » dans les statistiques établies au 31 décembre 1954.

A cela, il faut encore ajouter quelques établissements d'enseignement spécialisé (enseignement médical, écoles des servives administratifs) mais nous ne développerons pas cet aspect de l'enseignement afin de nous limiter à l'enseignement général.

Le tout sur une population scolaire totale de 1.053.119 élèves...

De plus, ces écoles apparaissent dans les statistiques officielles sous la mention d'" Ecoles officielles non-congréganistes ". Cette dernière appellation illustre bien, croyons-nous, l'esprit de la politique coloniale belge suivant laquelle les écoles sont explicitement classées en fonction de l'appartenance ou non à une congrégation religieuse.

334 Une école par centre.

Pour la situation des lieux voyez la carte placée en annexe de ce récit.
356 2 à Léopoldville, 2 à Stanleyville et 1 à Luluabourg (où fut également fondée une école gardienne).

L'Administration a l'honneur de porter à la connaissance de la population congolaise de Léopoldville que Monsieur le Ministre des Colonies a décidé de fixer au 1^{er} octobre 1954 l'ouverture des écoles officielles laïques pour Autochtones.

Les inscriptions des élèves seront prises à partir du 1^{er} septembre 1954 à l'école du quartier Dendale (près des bureaux de l'O.C.A.L.) aussi bien pour l'école de Yolo-Nord que celle de Dendale.

Les parents accompagnés des enfants qu'ils désirent faire inscrire peuvent se présenter entre 8 h. et 11 h. 30 et entre 2 h. et 4 h. munis de leurs pièces d'identité (attestation de mariage des parents et extrait de l'acte de naissance des enfants en question).

Seront susceptibles d'être acceptés :

- en 1^{re} année du 1^{er} degré : les enfants nés en 1946, 1947 ou 1948
- en 2^{me} année du 1^{er} degré : les enfants nés en 1945, 1946 ou 1947
- en 1^{re} année du II^{me} degré : les enfants nés en 1944, 1945 ou 1946
- en 2^{me} année du II^{me} degré : les enfants nés en 1943, 1944 ou 1945
- en 3^{me} année du II^{me} degré : les enfants nés en 1942, 1943 ou 1944
- en 4^{me} année du II^{me} degré : les enfants nés en 1941, 1942 ou 1943
- en classe préparatoire à l'école de moniteurs :
 - les jeunes gens nés en 1939 ou 1940
 - en 1^{re} année de l'école de moniteurs :
 - les jeunes gens nés en 1938 ou 1939.

Ces écoles seront de régime mixte. La langue véhiculaire sera le français dès la 1^{re} année primaire.

Les parents des élèves devront choisir entre le cours de religion catholique, le cours de religion protestante et le cours de morale.

Les inscriptions seront limitées par le nombre de places disponibles dans les locaux provisoires actuels. En aucun cas ce nombre ne sera dépassé.

2°. En 1955, les classes se multiplièrent au sein de chaque groupe scolaire existant et des écoles primaires s'ouvrirent dans d'autres quartiers des villes citées ci-dessus. Un nouveau groupe scolaire, comprenant une école de moniteurs avec école primaire d'application, a été créé à Coquilhatville (prov. de l'Equateur) en septembre 1955 et une école primaire a été ouverte à Bukavu (prov. du Kivu). Ainsi, dès septembre 1955, chacun des six chef-lieux de province du Congo disposait d'un groupe scolaire en développement ou à ses débuts.

Des écoles officielles laïques primaires seront également ouvertes dans des centres de moindre importance: Kikwit (prov. de Léopoldville); Kazumba, Lodja, Luebo et Mushenge (prov. du Kasai); Manono (classes préparatoires à l'enseignement professionnel) (prov. du Katanga) et Bikoro (province de l'Equateur).

L'année 1955 est également très importante puisqu'on assiste à l'ouverture des trois premiers « athénées interraciaux » à Léopoldville, Elisabethville et à Luluabourg (357). Ceux-ci suivaient exactement le même programme que les athénées royaux en Belgique.

A côté de ces créations dans l'enseignement général, il faut encore citer pour l'année 1955 l'ouverture de 6 écoles officielles laïques professionnelles, artisanales et d'apprentissage dans les provinces de Léopoldville, du Katanga, Orientale et du Kivu (358). Des écoles agricoles s'ouvrirent également en divers endroits de la Colonie.

357 La mention " interracial " signifie tout simplement que des Noirs et des Blancs peuvent entrer dans ces établissements. Ce n'est que peu de temps avant l'indépendance que toute ségrégation sera supprimée dans l'enseignement secondaire.

358 Bien que nous n'ayons pas développé ce point dans notre travail, il est néanmoins important d'insister sur le fait que le développement de l'enseignement professionnel était une considération majeure du Ministre Buisseret. Il ne donna néanmoins pas lieu à une grave polémique dans la mesure où les Missions n'arrivaient que très difficilement à soutenir les nécessités du progrès dans ce domaines.

3°. En 1956, des écoles primaires continuèrent à s'ouvrir dans les agglomérations de Léopoldville, d' Elisabethville et de Luluabourg et appurent à Matadi, Albertville, Kolwezi et Luiza.

Cependant, l'année 1956 fut marquée par un événement bien plus important encore: l'ouverture de l'Université officielle d'Elisabethville (359). Son inauguration couronnait l'édifice de l'enseignement officiel au Congo.

4°. En 1957, des écoles laïques de village furent ouvertes dans tout le Bangu (territoire de Thysville situé en province de Léopoldville). La création d'écoles laïques dans cette région était étroitement liée au phénomène du kibangisme (360). C'est pour cette raison que ces écoles furent créées à titre exceptionnel.

359 La création d'une université officielle au chef-lieu de la province minière du Katanga doit évidemment être replacée dans le contexte de la guerre scolaire qui sévissait au Congo, puisqu'elle devait faire pièce à l'université catholique de Lovanium. Néanmoins, nous ne développerons pas cet aspect de la question. En effet, nous ressortirions trop du cadre de l'enseignement général de la masse. Disons simplement que les critiques de l'opposition tourneront autour de trois grands axes: d'abord, on s'étonnera que quelques mois à peine après ses déclarations sur Lovanium qu'il estimait prématurée, le Ministre annonce l'ouverture d'une autre université, officielle cette fois; ensuite, la création de cette institution apparaissait comme l'exemple même de la transplantation des considérations " belgicaines " sur le sol congolais; enfin, et comme c'était devenu de coutume dans cette histoire, on reprochera à Buisseret de procéder à des nominations de type partisan dans ce qui était une université de l'Etat.

360 En 1957, le représentant indigène Disengomoka déposa au conseil de la province de Léopoldville un voeu dans lequel il réclamait la création d'écoles officielles laïques pour éviter aux milliers de protestants de la région de devoir passer par l'école catholique:

" A côté des écoles bien organisées et richement garnies, les huttes-écoles protestantes construites par les fidèles (...) voient ses élèves s'inscrire à l'école nationale ou plutôt catholique (en fait, il s'agissait d'écoles officielles congréganistes régies par les frères des écoles chrétiennes dans le but de lutter contre le kibangisme), car pour y réussir, il faut que l'enfant se catholicise. Ainsi, des milliers d'enfants protestants finissent leurs études catholiques ".

Et d'ajouter:

En effet, un règlement du Service de l'Enseignement prévoyait que dans les milieux ruraux l'Etat ne prenait pas à charge de construire directement des écoles officielles comme il le faisait dans les centres (361). Cette tâche ne relevait encore en 1958 que des Sociétés de Mission et des Sociétés privées qui avaient signé la Convention scolaire (362).

" Le malheur a voulu qu'après leurs études ils seront rarement bons chrétiens, ils ne seront ni protestants, ni catholiques: ils seront des ... kibanguistes ".

Pour résoudre ce problème, dit-il, il faut des écoles de l'Etat qui ne soient pas confiées à des missions catholiques, mais à des laïcs. Et de conclure:

" Mieux vaut prévenir que guérir (le kibangisme) ". (C.R. Province de Léopoldville. 2ème session - 1957, p. 97).

Cette demande sera retenue par le service provincial de l'enseignement qui " estime qu'il serait indispensable qu'une exception soit consentie à la règle qui veut que seuls les centres peuvent recevoir des écoles officielles ". Il enjoint dès lors aux autorités supérieures d'agir dans ce sens malgré les répercussions importantes sur les budgets de la Colonie.

Et le rapport du service provincial de l'enseignement d'ajouter:

" Les réalisations scolaires (...) seraient menées parallèlement dans l'intérêt général de la lutte contre le kibangisme ". (C.R. Province de Léopoldville - 2ème session 1957, p. 98).

(Pour les débats relatifs à cette question, voyez: ibid., pp. 18-19).
361 ibid., p. 19.

362 ibid. - Session budgétaire - 1958., p. 165.

" - L'organisation de l'enseignement en milieu rural est jusqu'à présent de la compétence exclusive des Sociétés de missions et des Sociétés privées qui ont souscrit à la Convention scolaire ".

b. Quelques chiffres.

Les effectifs scolaires des écoles officielles dites laïques passent de 3.149 élèves en 1954 à 17.116 en 1955 (363). La seule évocation de ces chiffres de fréquentation permet de témoigner de l'énorme succès de foule remporté par les nouvelles écoles (364).

Par la suite, l'enseignement laïc continue à se développer au même titre que l'enseignement libre subsidié qui voit sa part de crédit augmenter d'année en année. Néanmoins, il ne faudrait pas perdre de vue les différences de taux de fréquentation. En effet, en 1958-1959 l'enseignement laïc ne représente encore qu'une toute petite partie des effectifs scolaires par rapport à ceux de l'enseignement subsidié. La lecture des chiffres suivants de fréquentation est explicite à cet égard (365):

Enseignement primaire:

Réseau officiel: 40.900	3%
Réseau privé: 1.406.000	97%

Enseignement secondaire:

Réseau officiel: 6.830	14%
Réseau privé: 39.540	86%

363 Rapport sur l'Administration de la Colonie du Congo Belge pendant l'année 1955, p. 128.

364 Quant aux causes de ce succès, nous y reviendrons dans la IIIème partie.

365 Les chiffres suivants, extraits du Rapport sur la situation dans les pays d'outre-mer associés à la Communauté Economique Européenne (pp. 217-218), sont cités par G. BRAUSCH, Belgian Administration in Congo, London Institut of Race Relations, Oxford University Press, 1961, p. 12.

Enseignement technique (366):

Réseau officiel: 7.597	42 %
Réseau privé: 10.597	58 %

Enseignement supérieur:

Réseau officiel: 190	45 %
Réseau privé: 233	55 %

Ces chiffres sont donc révélateurs de la part extrêmement réduite qu'occupe l'enseignement officiel dans les secteurs secondaire et surtout primaire.

3. L'évolution des programmes dans l'enseignement laïc.

D'après le professeur Pol Georis, l'histoire de l'enseignement pour indigènes, du moins sur le plan des programmes, se décompose en deux grandes périodes (367).

La première, qui s'étend de 1906 à 1954, fut marquée par l'étroite collaboration entre l'Etat et les Missions. Les trois grands programmes () qui

366 Les chiffres de fréquentation de l'enseignement technique dans les réseaux libre ou officiel demeurent très faibles encore à la veille de l'indépendance. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que l'on reprochera aux Missions d'avoir formé trop de clercs et pas assez de techniciens. Mais il ne faudrait cependant pas en incombier la responsabilité à elles seules. Les aspirations de la population congolaise qui affichait de plus en plus de mépris pour le travail manuel, doivent également être prises en considération. Aussi, face à cette carence des pouvoirs publics et de leurs délégués, les grandes sociétés organisaient elles-mêmes la formation de leur personnel.

367 P. GEORIS, *ibid.*, p. 27.

368 La Brochure jaune de 1929, la Réforme de 1938, et le Programme de 1948.

organisèrent l'enseignement durant cette époque revêtent un caractère étroitement utilitaire:

" Le travail est le pivot de l'activité scolaire. L'évangélisation y occupe une place importante " (369).

Malgré quelques modifications, l'évolution des structures de l'enseignement fut très lente.

Par contre, la seconde période, à dater de l'arrivée de Buisseret aux affaires, fut marquée par une évolution rapide des programmes et des structures de l'enseignement. En effet, l'objectif de la réforme, outre le fait d'établir la réalité du choix du chef de famille, avait également pour objet de relever le niveau des études (370). Dès lors, l'objectif premier était d'aligner autant que puisse se faire, l'enseignement pour Congolais sur les programmes métropolitains (371). Pour réaliser cet objectif, le français fut introduit comme première langue véhiculaire dès la première année primaire (372). Ce dernier point, qui relevait

369 P. GEORIS, ibid., p. 27.

370 Henri Debouge, directeur du groupe officiel de Léopoldville précise:

" Le mot d'ordre donné par le fondateur de l'enseignement officiel [fut]: " Ne concurrez les autres secteurs [de l'enseignement] que dans le domaine de la qualité de l'enseignement dispensé [...]. Partout les efforts ont tendu vers l'obtention d'un niveau élevé d'études, de standing international ". (" Dixième anniversaire de l'enseignement officiel ", dans: Educateur. Revue pédagogique bimestrielle du Ministère de l'Éducation nationale et des affaires culturelles, Léopoldville, octobre 1964, n°1, p. 12).

371 " Ces écoles [laïques] fonctionnent sur la base des programmes d'instruction en vigueur dans l'enseignement pour européen [...] ". (Rapport sur l'Administration de la Colonie du Congo Belge pendant l'année 1954 présenté aux Chambres législatives - Session de 1955-1956, p. 138).

372 Henri Debouge précise encore:

" Les instructions prévoient qu'à titre expérimental le français serait enseigné comme première langue dès la première année et serait la langue d'enseignement exclusive dans les autres classes du primaire et à

d'une demande de plus en plus répandue dans la population, assura une part déterminante du succès de l'enseignement officiel (373).

En 1956, un nouveau jalon était posé avec la publication d'un Programme de Transition (374). L'évolution est déterminante à un double point de vue: d'abord, au niveau des structures, on assiste à la suppression dans l'enseignement laïc, de la dualité entre le second degré ordinaire et le second degré de sélection (375); ensuite, au niveau du programme, celui-ci sera nettement orienté vers l'adoption progressive du Plan d'Etudes belge de 1936. (376).

l'école des moniteurs ". (" Dixième anniversaire de l'enseignement officiel ", dans: Educateur [op. cit.], p.11).

373 KITA KYANKENGE MASANDI, Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960, Editions du Ceruki, 1982, p. 230.

374 Il est néanmoins important d'insister sur le fait que les débuts de l'enseignement laïc se sont faits sous le signe de l'improvisation: d'abord, les premiers maîtres que l'on envoya au Congo en 1954 n'avaient pas dû subir l'examen de l'Ecole coloniale (ce qui scandalisa l'opinion de droite et l'amena à renforcer contre Buisseret les accusations de politique partisane); ensuite, il fallait recruter des moniteurs dont l'incompétence plus ou moins prononcée nécessitait un encadrement soutenu par les enseignants européens; enfin, il fallait établir un programme d'études. A cela s'ajoutait le fait que les maîtres blancs ne comprenaient bien souvent pas la langue de leur pupille... Mais il semble que l'extraordinaire dévouement du personnel européen et la motivation extrême des petits Noirs a permis de surmonter un grand nombre d'obstacle et de considérablement hausser le niveau de l'enseignement. (Toutes ces impressions m'ont été fournies par les pionniers de l'enseignement laïc pour Congolais que nous avons eu l'occasion de rencontrer et que nous citons en tête de notre bibliographie - Pour mieux appréhender les étapes de la mise au point des Programmes à partir des divers tests psychologiques et autres nous recommandons l'ouvrage de M. Pol GEORIS déjà cité).

375 Le programme de 1948 divisait l'enseignement primaire en deux degrés. Le premier comprenait un socle commun de deux années à tous les élèves. Le second, visait à séparer de la masse (orientée vers le degré ordinaire) l'élite (orientée vers le degré de sélection) pour mieux préparer celle-ci à l'enseignement secondaire.

376 Grandes caractéristiques du Programme de Transition de 1956 (nous ne retenons ici des points explicités par

Une seconde étape sera franchie en 1958 avec la parution en Belgique du Plan d'Etudes belge. Celui-ci sera en même temps imposé comme programme de référence à l'enseignement laïc congolais:

" Ainsi se trace irrémédiablement la voie vers la « métropolisation » de l'enseignement congolais " (377).

De plus, l'organisation d'un meilleur encadrement des maîtres autochtones par des spécialistes européens, accompagné de la volonté d'aligner l'enseignement des enfants noirs sur celui prodigué aux petits blancs aura provoqué " un effet de choc sur tout l'enseignement congolais " (378). En effet, les missions pour contrer " la concurrence de l'enseignement laïc qui jouissait alors du prestige quasi magique du programme métropolitain " (379), l'adoptèrent pour la plupart (380).

Georis (pp. 33-34) que les plus importants pour notre sujet):

1. la lingua franca devient deuxième langue. Les termes du programme sont les suivants:

« La langue véhiculaire est le français; toutefois, il s'indique, que chez les débutants, les maîtres aient recours à la langue maternelle des élèves , chaque fois que la nécessité de la compréhension l'imposeront ».

2. Un cours de morale non confessionnelle apparaît au programme. [C'est nous qui soulignons].

3. Les travaux agricoles sont supprimés. Il ne subsistera qu'une séance hebdomadaire de jardinage.

4. Introduction d'un cours de sciences digne de ce nom (le programme de 1948 ne comprenait sous cette rubrique que des notions d'hygiène).

377 KITA..., ibid., p. 231.

378 " Enseignement gardien primaire et normal au Congo Belge " par A. Prignon (Conseiller adjoint au Ministère des Colonies), dans: Problèmes d'Afrique centrale, 2ème trimestre 1957 - Xème anniversaire. Spécial enseignement, p. 116.

379 KITA, ibid., p. 231.

380 Les écoles libres subsidiées avaient d'ailleurs été invitées à tendre au Plan d'Etude belge par une circulaire officielle du 17 septembre 1956. (Cité par KITA, ibid., p. 231).

Avant de conclure ce point consacré aux programmes de l'enseignement officiel pour indigènes au Congo, il est nécessaire d'évoquer le nom du pédagogue, le professeur Sylvain De Coster, qui consacra un grand nombre de travaux au développement des structures de l'enseignement officiel pour Congolais (381).

4. Conclusions.

- a. La part représentée par les écoles laïques reste très minime par rapport à l'ensemble du système éducatif où les missions, catholiques en particulier, continuent à dominer les statistiques.
- b. L'enseignement laïc se développera surtout dans les centres urbains. Malgré un début de développement dans le monde rural, les écoles officielles ne parviendront jamais à y supplanter en nombre celles des missions. Dès lors, l'enseignement laïc ne s'adressera qu'à une part très réduite de la population.
- c. La création de l'enseignement laïc a été accompagnée d'un net relèvement des programmes. Ce phénomène s'est étendu progressivement par force de nécessité à l'enseignement libre subsidié.
- d. On peut donc dire que si la création de l'enseignement officiel n'a pas été déterminante sur le plan quantitatif, elle l'a probablement été sur le plan qualitatif.

381 Pour plus de détails sur ses activités, voyez :

" L'oeuvre de Sylvain De Coster au Congo, trente ans après ", par Pol Georis, dans: Revue Belge de Psychologie et de Pédagogie, Cahier XVI, U.I.B., Bruxelles, 1988, pp. 25-37.

TROISIEME PARTIE: REACTIONS A LA POLITIQUE DE BUISSERET:
SOUTIEN ET OPPOSITION.

INTRODUCTION.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans la partie précédente certaines réactions suscitées par la politique scolaire d'Auguste Buisseret. Celles-ci furent essentiellement envisagées dans le cadre d'une analyse événementielle et chronologique de la question scolaire. Cette troisième et dernière partie a pour ambition de procéder à une analyse plus détaillée de ces prises de position et de mettre en évidence les enjeux idéologiques de la question scolaire.

Pour ce faire, ce dernier volet se divise en deux chapitres:

- le premier sera consacré à l'identification des principaux partisans de Buisseret et à l'analyse des motivations qui les ont poussés à soutenir sa politique;
- le second sera consacré à l'identification des opposants. Il sera subdivisé en deux grands points:
 - le premier identifiera les opposants à Buisseret.
 - le second mettra en évidence les reproches plus généraux faits à l'enseignement laïc pour indigènes.

Chapitre I: Les soutiens à la politique de Buisseret.

1. Identification des partisans de Buisseret.

a. Soutien sur le plan politique.

Buisseret recevra le soutien de sa majorité, malgré un rappel à l'ordre par le Premier Ministre, Achille Van Acker lors de l'affaire de Lovanium. Les idées émises par les membres de la majorité gouvernementale ne divergent guère de celles qui étaient déjà émises par certains d'entre eux avant les élections du 11

avril 1954:

- rompre avec ce qu'ils considéraient comme un monopole des Missions et rendre à l'Etat sa charge d'instruction et d'éducation de la population;
- le souci de relever les carences de l'enseignement missionnaire et une volonté d'exercer un plus grand contrôle sur l'octroi et l'utilisation des subsides;
- assurer la liberté du choix de l'école sans pour autant évincer les missions de leur tâche d'enseignement au Congo, opinion partagée par Buisseret.

b. La Ligue de l'enseignement.

En 1953, la Ligue de l'enseignement, qui jusqu'alors s'était essentiellement souciee de la création et du développement de l'enseignement laïc pour Européens, émit la volonté de voir se créer au Congo des écoles laïques pour autochtones. Cette question fut étudiée au sein de la Commission coloniale de la Ligue de l'Enseignement (dont le président était Buisseret) et fut soumise le 31 mai 1953 au Conseil Général de la dite Ligue (382). Par la suite, cette étude

382 Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente (1864 - 1989), Bruxelles, éd.

Ligue de l'Enseignement, 1989, p. 41.

Le Conseil général adopta les résolutions suivantes à l'unanimité:

- Le devoir pour l'Etat de dispenser l'enseignement aux indigènes en vertu de la charte coloniale et de la Charte de San Fransisco.

fut poursuivie et soumise au Ministre Buisseret (383). Cependant, cette volonté avait déjà été très brièvement évoquée en 1946, lorsque Vital Plas, dans son rapport présenté le 9 décembre 1946 au Conseil général de la Ligue de l'Enseignement, outre sa volonté de voir s'organiser sans retard un enseignement laïc pour Blancs, réclama dans la même foulée:

" [...] de voir assurer l'organisation, le développement et le perfectionnement de l'enseignement laïc officiel destiné aux populations de race indigène " (384).

Le 12 décembre 1954, la section locale de la Ligue fut installée solennellement à l'Athénée royal de Léopoldville avec la bénédiction du nouveau Ministre des Colonies Auguste Buisseret qui en devint le Président d'honneur et lui envoya un message de sympathie (385). Les membres de cette nouvelle section comprenaient à la fois des Européens et des Congolais. Parmi ceux-ci, figurait

- Pour des raisons budgétaires cet enseignement ne peut-être confié à un personnel européen.

- Il exige le recours à un corps d'instituteurs congolais qui doit s'insérer dans l'organisation coutumière indigène.

- L'instituteur sera choisi par le village où il exercera ses fonctions; il sera placé sous l'autorité du chef indigène et sera partiellement rétribué par le village.

- Cette organisation exclut la systématisation du régime de l'internat qui ne peut-être accepté que pour les établissements d'enseignement moyen, technique ou supérieur.

(Le Peuple, 6 juin 1953: " Pour l'enseignement laïc au Congo ").
383 Histoire de la Ligue de l'Enseignement [op. cit.], p. 42.

384 Vital PLAS, La Situation de l'Enseignement au Congo Belge. Rapport présenté à la Ligue de l'Enseignement, le 9 décembre 1945, Bruxelles, Ligue de l'Enseignement, 1946, Document n° 118, p. 18.

385 Il est nécessaire de préciser qu'avant la création d'une section de la Ligue de l'Enseignement au Congo, existaient déjà une " Association pour l'enseignement laïc au Congo " (A.P.E.L.) et un " Groupement de Défense de l'Ecole Publique " (G.D.E.P.) créés au lendemain de la seconde guerre. Leur rôle fut surtout important pour la défense de l'enseignement laïc pour Blancs.

M. Omari, président de la Ligue de l'Enseignement officiel pour Congolais (386). La Dernière Heure du 10 décembre 1954, qui annonçant la prochaine inauguration, précisait les intentions de la Ligue:

" Elle a pour objet le soutien de l'enseignement officiel au Congo et la propagande en faveur de son développement " (387).

Bien qu'elle consacrat quelques unes de ses publications au problème de l'enseignement pour indigènes, on peut néanmoins se poser la question de savoir quel fut le rôle réel de la Ligue de l'Enseignement au Congo. L'opinion des missionnaires et des journaux de droite, semble accrédiiter son importance (388). Cette Ligue leur apparaissait d'autant plus dangereuse qu'elle visait à une " laïcisation de la société par une action antichrétienne " avec des apparences de tolérance:

" Partout la Ligue se présente à l'opinion avec un visage impartial, libéral, généreux ".

Et d'ajouter:

" Beaucoup de gens, même des catholiques, se laissent séduire par des apparences " (389).

386 Dans son discours, il insista entr'autres sur la nécessité d'enseigner le français aux élèves indigènes des premières années primaires. (Le Soir, 16 décembre 1954: " L'enseignement officiel au Congo ").

387 Titre de l'article: " La Ligue de l'Enseignement à la colonie ".

388 Le Père Brys écrit dans un petit opuscule, La Ligue de l'Enseignement (s.l., n.d.):

" L'inauguration de la « Ligue de l'Enseignement » et de l'« Union Nationale pour la défense de l'Enseignement public au Congo » est une date dans l'histoire. C'est un fait dont l'importance ne peut nous échapper ". (P.P.B., 183, 9; p. 1).

389 ibid., p. 9.

La Ligue de l'Enseignement leur apparaissait également comme le bras armé de la franc-maçonnerie (390). Par contre, si on confronte à ce jugement celui des professeurs de l'enseignement laïc que nous avons rencontrés, et qui, pour la plupart étaient affiliés à la Ligue, on arrive au résultat inverse. En effet, à part la cérémonie d'ouverture, il n'y eut pratiquement pas de réunions (391). Parmi les rares exceptions, figurent l'assemblée de fin juillet 1956, où la Ligue émit trois vœux (392):

- l'intensification de l'usage du français dans l'enseignement;
- la liberté de l'enseignement;
- l'enseignement obligatoire.

La presse rapporte également que cette assemblée comprenait une centaine de membres congolais (393).

390 Le Père Brys, toujours dans le même opuscule auquel nous faisons allusion à la note précédente à ce propos:

" [...] cette Ligue sera en Afrique ce qu'elle est depuis des décades dans nos pays d'Europe: la grande machine de guerre de la franc-maçonnerie [en souligné dans le texte] [...] ". (*ibid.*).

" De schoolkwestie en de missies " dans: Jezuïtenmissies, pp. 194-196.

De même que le journal De Linie du 17 décembre 1954 qui qualifie la politique de Buisseret de " « Drie puntjes » - politiek ".

391 La Ligue de l'Enseignement possède bien quelques archives sur les relations qu'elle entretenait avec sa section congolaise, mais nous n'avons pas retrouvé les archives de la section congolaise.

392 L'Avenir Colonial Belge, 24 juillet 1956: " Trois vœux de la Ligue de l'Enseignement [...] ".
393 *ibid.*